

# Projet de procès-verbal

Ce projet de procès-verbal reflète les objectifs ainsi que les points approuvés lors de la 49<sup>e</sup> réunion du Conseil d'administration de l'ITIE.

# PROCES-VERBAL DE LA 49<sup>E</sup> REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE

---

## Sommaire

<b>49-1 Accueil et adoption de l'ordre du jour .....</b>	<b>3</b>
<b>49-2 Rapport du Secrétariat international.....</b>	<b>3</b>
Discussion en groupe : La crise liée à la pandémie et implications pour l'ITIE .....	3
Impact sur la mise en œuvre de l'ITIE.....	3
<b>49-3 Rapport de la Banque mondiale.....</b>	<b>4</b>
<b>49-4 Rapport du Secrétariat international.....</b>	<b>5</b>
Document du Conseil d'administration 49-4-A – Rapport d'avancement de la mise en œuvre .....	5
Document du Conseil d'administration 49-4-B - Rapport sur l'avancement de la sensibilisation .....	6
<b>49-10 Rapport du Comité de Réponse Rapide.....</b>	<b>7</b>
Document du Conseil d'administration 49-10 - Situation politique au Myanmar .....	7
<b>49-5 Rapport du Comité de Mise en œuvre .....</b>	<b>8</b>
Document du Conseil d'administration 49-5-A : Demandes de prorogation et de mise en œuvre adaptée .....	8
Document du Conseil d'administration 49-5-B : Reflet des changements apportés au modèle de Validation dans la Norme ITIE.....	10
Document du Conseil d'administration 49-5-C : Soutien à l'engagement efficace de la société civile dans l'ITIE .....	10
<b>49-6 Rapport du Comité de Validation .....</b>	<b>11</b>
Document du Conseil d'administration 49-6 - Rapport du Comité de Validation.....	11
<b>49-7 Rapport du Comité des Finances .....</b>	<b>12</b>
Document du Conseil d'administration 49-7 : Comptes annuels de l'ITIE pour l'exercice 2020 et projections pour le 1 <sup>er</sup> trimestre 2021.....	12
<b>49-8 Rapport du Comité de Gouvernance et de Supervision.....</b>	<b>12</b>
Comptes annuels audités de 2020.....	12
Document du Conseil d'administration 49-8-A : Mise à jour des lignes directrices relatives aux collèges .....	13
Document du Conseil d'administration 49-8-B : Évaluation du respect des attentes à l'égard des entreprises soutenant l'ITIE .....	13
<b>Document du Conseil d'administration 49- 9 - Conférence mondiale de l'ITIE.....</b>	<b>14</b>
<b>Questions diverses .....</b>	<b>15</b>
<b>Annexe A – Décisions du Conseil d'administration concernant les pays .....</b>	<b>16</b>

## 49-1 Accueil et adoption de l'ordre du jour

La **présidente du Conseil d'administration de l'ITIE, la très honorable Helen Clark**, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil d'administration à cette première réunion du Conseil d'administration de l'année 2021 qui se tient en mode virtuel. Elle rappelle aux membres du Conseil d'administration que l'ordre du jour a été actualisé et que sa version finale leur a été communiquée via la Circulaire 303. Elle fait remarquer que la principale modification apportée concerne la situation au Myanmar et la nécessité d'en discuter sur proposition du Comité de Réponse Rapide.

Le projet d'ordre du jour de la réunion du Conseil d'administration est approuvé.

## 49-2 Rapport du Secrétariat international

### Discussion en groupe : La crise liée à la pandémie et implications pour l'ITIE

La parole est à M. David Nabarro<sup>1</sup> et à M. Jarand Rystad<sup>2</sup> qui interviennent pour parler des implications de la pandémie de COVID-19 sur la situation sanitaire et politique dans le monde et par contrecoup sur le secteur extractif. M. David Nabarro centre son exposé sur les scénarios entraînés par la pandémie et sur ses répercussions ; pour sa part, M. Jarand Rystad parle des perspectives du secteur des industries extractives en termes de marché, en particulier post-COVID-19, et des tendances probables touchant au panorama énergétique dans les années à venir.

Mme Awa-Marie Coll-Seck (ministre d'État, Sénégal), membre du Conseil d'administration, indique que l'impact de la pandémie est considérable, et que le déclin économique observé des pays du monde entier a ralenti la mise en œuvre de l'ITIE au cours de l'année écoulée. La décision du Conseil d'administration d'assouplir les délais pour la présentation des rapports a été essentielle à la continuité de l'ITIE. Complétant ce propos, M. Sherwin Long (Coordonnateur national de Trinité-et-Tobago) signale que les réactions rapides de l'ITIE, traduites en une adaptation de ses politiques pour les pays faisant face aux répercussions de la pandémie, ont été décisives pour la continuité de l'ITIE.

### Impact sur la mise en œuvre de l'ITIE

Mme Inès Marques, de l'ITIE, fait une brève présentation de la section « Points saillants » du Rapport d'avancement de la mise en œuvre de l'ITIE, en insistant surtout sur les effets de la pandémie sur la qualité de la mise en œuvre. Elle souligne ainsi les défis posés en termes de maintien de l'engagement politique, de capacité des groupes multipartites et des secrétariats nationaux à s'adapter aux modes de travail virtuels ; elle explique les répercussions sur les rapports ITIE, ainsi que la manière dont les pays ont tiré parti des mesures approuvées par le Conseil d'administration, et par ailleurs les limites à la participation des parties prenantes locales. Ces points saillants se réfèrent aussi à l'ensemble des actions menées par le Secrétariat international visant à s'assurer que le soutien offert à la mise en œuvre réponde à ces évolutions générales, notamment par l'intensification des messages politiques de haut niveau sur la mise

---

<sup>1</sup> **David Nabarro** (Commandeur de l'Empire britannique) est l'envoyé spécial de l'Organisation mondiale de la Santé sur les questions touchant au COVID-19.

<sup>2</sup> **Jarand Rystad** est fondateur et directeur général de [Rystad Energy](https://www.rystadenergy.com/). Il possède une vaste expérience dans le domaine des travaux de conseil en stratégie pétrolière et gazière réalisés pour le compte de McKinsey et de Rystad Energy.

en œuvre et le soutien aux groupes multipartites leur permettant de recadrer leurs efforts sur la gouvernance du secteur extractif dès après la crise sanitaire.

Les membres du Conseil ont soulevé les points suivants :

- Dans certains pays, dont le Pérou, les autorités publiques engagées dans la mise en œuvre de l'ITIE ont dû assumer d'autres responsabilités pour faire face à la pandémie et n'ont donc pas été en mesure de prioriser la mise en œuvre de l'ITIE.
- Dans des pays comme les Philippines, les restrictions liées à la pandémie ont affecté l'engagement des parties prenantes, en particulier au niveau local. Dans la poursuite de leurs efforts, les pays devront tenir compte de l'impact durable de la pandémie sur la mise en œuvre de l'ITIE pour convenir de leurs plans de travail.
- La nature multipartite de l'ITIE et les possibilités offertes par les progrès de la technologie devraient être optimisées pour atténuer les effets de la pandémie sur la mise en œuvre de l'ITIE et faire en sorte qu'aucune partie prenante ne reste en marge.

### 49-3 Rapport de la Banque mondiale

C'est M. Christopher Sheldon, responsable du bureau des Pratiques mondiales dans le domaine de l'énergie et des industries extractives, qui présente le rapport du Groupe de la Banque mondiale. Revenant sur les effets prolongés de la pandémie, il souligne qu'elle continue de poser de nombreux défis aux économies qui, dans le monde, dépendent essentiellement des ressources.

Ayant sa présentation sur le Soutien programmatique mondial aux activités extractives (EGPS) de la Banque mondiale en faveur de la mise en œuvre de l'ITIE, Christopher Sheldon rappelle que six subventions ont été approuvées en décembre 2020, pour un budget total de 3,2 millions USD, soit une plus grande portion de l'enveloppe budgétaire comparativement à celle de l'année précédente. Les subventions ont été accordées aux pays suivants :

- *Argentine (400 000 USD) : La subvention est destinée à appuyer la création d'un système de gestion des données pour la divulgation automatisée des informations économiques, financières, fiscales, environnementales et sociales, conformément à la Norme ITIE 2019.*
- *Équateur (350 000 USD) : Les fonds serviront à la production du premier rapport et à la planification de la divulgation systématique.*
- *Guinée (650 000 USD) : La subvention facilitera la publication du rapport et des actions de formation ; elle aidera également l'ensemble du processus ITIE en Guinée afin qu'il contribue davantage aux réformes dans le secteur minier et relève la participation.*
- *Mongolie (550 000 USD) : Le soutien financier permettra la mise en œuvre durable de l'ITIE, notamment grâce à l'élaboration de rapports systématiques conformément à la Norme ITIE 2019, et contribuera au renforcement de la redevabilité des pouvoirs publics en matière de gestion des richesses minières du pays.*
- *République kirghize (650 000 USD) : La subvention permettra l'intégration de la collecte et de la diffusion des données du secteur minier en même temps que la mise en œuvre du programme ITIE.*
- *Arménie (550 000 USD) : La subvention sera affectée au soutien de la divulgation systématique des données et au renforcement des capacités correspondantes.*

M. Sheldon mentionne également que la Banque mondiale continuera d'accorder une certaine priorité à la collecte de fonds pour l'EGPS afin d'assurer la continuité des efforts d'amélioration

de la transparence dans les industries extractives, tout en relevant que des difficultés étaient toujours possibles en termes de sécurisation des engagements futurs.

Les membres du Conseil d'administration remercient le représentant de la Banque mondiale pour son exposé complet. Deux membres font toutefois part de leur préoccupation quant au manque de soutien envers les OSC, déclarant qu'il faut soit reconnaître que l'EGPS ne permet pas de financer le segment des OSC, soit rediriger les efforts pour affecter un certain pourcentage des fonds à leurs activités en particulier. M. Sheldon en prend acte et explique que la Banque mondiale se penchera de plus près sur la question et sur sa capacité à soutenir les OSC tout au long du processus de demande, sans perdre de vue les limites du mandat de l'EGPS.

## 49-4 Rapport du Secrétariat international

### Document du Conseil d'administration 49-4-A – Rapport d'avancement de la mise en œuvre

M. Mark Robinson résume les grands axes du rapport d'avancement de la mise en œuvre pour la période allant d'octobre 2020 à janvier 2021. Il souligne les efforts déployés par les pays pour respecter les délais de présentation des rapports et préparer les plans de travail pour 2021, en dépit des difficultés liées à la pandémie de coronavirus, aux échéances électorales et à la transition politique dans plusieurs pays. Il précise que plusieurs pays ont choisi l'option offerte par le rapportage assoupli ou ont adhéré au projet pilote sur les approches alternatives à l'établissement de rapports. Citant plusieurs exemples récents et approches innovantes en matière de divulgation de la part des pays et des entreprises, il rend compte des progrès réalisés sur les axes prioritaires, notamment la transparence des contrats, la propriété effective et la transparence des entreprises publiques et du commerce des matières premières. Il présente en outre les conclusions préliminaires tirées d'un tableau de bord en ligne développé par l'équipe du Secrétariat en charge des données, qui utilise les informations résumées de l'ITIE pour documenter les progrès accomplis par les pays dans le domaine de la divulgation systématique. Il fait observer que, sur la base des soumissions présentées par 25 pays à ce jour, un quart des données ITIE correspondant aux années 2017 et 2018 ont été divulguées de façon systématique, certains pays affichant même un pourcentage beaucoup plus élevé.

Les membres du Conseil d'administration formulent les remarques suivantes :

- Le rapport d'avancement de la mise en œuvre devrait présenter, de façon équilibrée, les pratiques de la divulgation des entreprises et les réalités sur le terrain. S'il est vrai que certaines entreprises divulguent leurs paiements aux États conformément aux nouvelles lignes directrices de l'ITIE relatives au commerce des matières premières, d'autres, par exemple Trafigura et Glencore, ne détaillent pas toutes les informations, notamment celles concernant les prêts adossés à des ressources conformément à la Norme ITIE comme c'est le cas en République du Congo. M. Robinson répond que le personnel compétent du Secrétariat fera un suivi des informations à ce sujet concernant ce pays.
- La situation actuelle en Iraq liée à la nomination de représentants de la société civile au Groupe multipartite continue de menacer l'intégrité du processus ITIE. Un membre du Conseil d'administration fait remarquer que l'explication récente offerte par le gouvernement sur la désignation des membres du Groupe multipartite ne répondait pas aux préoccupations des membres de la société civile, soutenant que ce cas devrait être porté à nouveau à l'attention du Comité de Réponse Rapide. Mme Gay Ordenes remarque que le Secrétariat devra assurer le suivi auprès des parties prenantes concernées afin de convenir d'une marche à suivre constructive.

- Le Secrétariat international est prié de faire part de ses observations sur l'efficacité des mesures d'assouplissement des exigences en matière de rapport adoptées pour aider les pays à respecter les délais de présentation, et sur le fait de savoir si d'autres mesures seraient éventuellement nécessaires. Le doute existe que les prochaines Validations se concentrent plus sur l'évaluation de l'impact de la pandémie sur la mise en œuvre plutôt que sur l'impact de la mise en œuvre en elle-même. Le Secrétariat indique que les conclusions à tirer de ces mesures seront communiquées au Conseil d'administration en juin et qu'il dirigera son attention davantage sur l'appui à la mise en œuvre, notamment suite à l'adoption du nouveau modèle de Validation.
- En même temps qu'est rappelée l'ampleur des défis posés par la pandémie, il est noté que les résultats du tableau de bord montrent des progrès limités au sein des pays, compte tenu en particulier de l'accent mis sur les divulgations systématiques au cours des dernières années. Il pourrait s'avérer utile de renforcer les divulgations systématiques par les entreprises, sur la base de leurs propres systèmes, et par ailleurs d'accroître davantage la dynamique autour des progrès possibles en matière de divulgations par les moyens traditionnels. M. Mark Robinson reconnaît qu'un soutien supplémentaire aux pays est nécessaire sur cette question, au regard notamment du fait que dans certains contextes et pays, une plus grande valeur semble être accordée aux Rapports ITIE traditionnels. M. Sam Bartlett ajoute que le tableau de bord est un outil utile pour mesurer les progrès des pays en matière de divulgations systématiques dans la perspective de la prochaine Conférence mondiale et qu'il contribue à démontrer l'impact de l'ITIE.

**Mesures :**

- Le Secrétariat international élaborera des lignes directrices sur les prêts adossés à des ressources, en collaboration avec le Groupe de travail sur le commerce des matières premières, et dans le cadre du plan de travail du Comité de Mise en œuvre.
- Le Secrétariat international fera un suivi du dossier de l'Iraq.
- Le Secrétariat international préparera un document à l'intention du Comité de Mise en œuvre sur les enseignements tirés de l'assouplissement de l'exigence de rapportage ITIE et le projet pilote sur les alternatives aux rapports.

**Document du Conseil d'administration 49-4-B - Rapport sur l'avancement de la sensibilisation**

M. Andrew Irvine présente une synthèse du Rapport sur l'avancement de la sensibilisation qui porte sur la période octobre 2020 - février 2021.

Il indique que les efforts de sensibilisation en direction de pays prioritaires tels que l'Australie, le Brésil, le Chili, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe ont été mis en « stand-by » jusqu'à ce que la situation pandémique se stabilise et/ou que les gouvernements soient plus réceptifs à la mise en œuvre de l'ITIE. Il ajoute que le Secrétariat a continué à répondre aux demandes des pays ayant pris contact avec le Secrétariat concernant la mise en œuvre de l'ITIE et à leur fournir l'appui demandé – en l'occurrence les Bahamas, la Gambie, le Soudan du Sud, l'Ouzbékistan et le Soudan, et plus récemment Bahreïn, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie. Il apporte en outre des précisions sur la candidature de l'Angola, du Gabon, du Liban, de la Tunisie et de la Guinée équatoriale et les progrès enregistrés.

En ce qui concerne les activités de sensibilisation en direction des entreprises, Andrew Irvine souligne les difficultés posées par la crise sanitaire et pandémique, relevant toutefois le travail significatif et fructueux du Secrétariat pour conserver l'appui des entreprises soutenant

actuellement l'ITIE. En 2020, l'ITIE a perdu l'appui de deux sociétés, mais a gagné celui de cinq autres, notamment Lundin Foundation et PetroNor E&P, qui ont rejoint l'ITIE vers le mois d'octobre 2020, au moment de la dernière réunion du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil font part des remarques suivantes :

- L'espace de la société civile en Guinée équatoriale reste limité et cela fait écho au Secrétariat qui a indiqué dans un message que ce pays devra apporter la preuve que ses processus sont crédibles en termes de participation de la société civile et d'ouverture de l'espace civique, avant que sa candidature ne puisse être acceptée.
- Dans le contexte actuel de la pandémie, les actions de sensibilisation du Secrétariat et l'intégration de nouveaux pays au processus ITIE sont des axes particulièrement importants.
- Le Secrétariat, pour son travail, et le Conseil d'administration pour son rôle s'agissant des questions liées aux nouvelles candidatures et à leur aboutissement, font l'objet d'une appréciation.

## 49-10 Rapport du Comité de Réponse Rapide

### Document du Conseil d'administration 49-10 - Situation politique au Myanmar

La présidente fait le point sur la question et insiste sur la nécessité d'une approche sensible.

M. Richard Morgan, président du Comité de Réponse Rapide, présente le document 49-10 du Conseil d'administration, expliquant les principales inquiétudes entourant la recommandation du Comité de suspendre le Myanmar en vertu de l'article 8 (b) de la Norme ITIE, en raison de l'instabilité politique qui y règne. Le Comité a en effet recommandé que le Myanmar soit suspendu au motif que le climat de peur régnant dans le pays et de répression militaire contre les libertés publiques n'est pas propice à la mise en œuvre de l'ITIE.

Le Secrétariat international apporte quelques précisions supplémentaires, indiquant que le Coordonnateur national a été congédié immédiatement après le coup d'État ; des dirigeants d'organisations de la société civile ont été arrêtés ou forcés de se cacher ; les journalistes qui avaient défendu le principe de transparence ont été harcelés ; les ministres à la tête du processus ITIE ont été placés en résidence surveillée. Les mesures juridiques prises pour restreindre les libertés publiques apparaissent incompatibles avec la mise en œuvre de l'ITIE, et dans ces circonstances, le fonctionnement du Groupe multipartite ne peut être garanti.

M. Morgan expose ensuite le fond de la recommandation du Comité de Réponse Rapide, rappelant que le texte intégral de la décision proposée figure dans le document partagé via la Circulaire 303 du Conseil d'administration. La présidente ouvre alors la discussion sur ce point et les observations suivantes sont à relever :

Les membres du Conseil d'administration représentant la société civile appuient pleinement la recommandation de suspension, et insistent sur la nécessité de faire davantage référence aux libertés publiques et au protocole relatif aux OSC.

- Les membres du Conseil d'administration représentant les pays de soutien suggèrent une approche en deux temps, consistant pour le Conseil à réserver sa décision de suspension, en envoyant d'abord un message fort, en attendant que de nouvelles consultations soient menées. D'autres font part de leur préoccupation dans la mesure où le mandat de l'ITIE ne lui permet pas d'exprimer des vues touchant aux aspects politiques.

- Certains membres du Conseil d'administration formulent des observations sur le texte de la déclaration du Conseil, proposant qu'il fasse apparaître la préoccupation concernant la situation des membres du Groupe multipartite et la nécessité de restauration d'un environnement propice et ouvert aux débats.
- D'autres membres du Conseil d'administration font observer que la suspension ne peut pas être indéfinie et que la déclaration doit contenir des indications claires sur les mesures requises pour pouvoir lever la suspension.

Prenant note de l'ensemble des points de vue exprimés, la présidente demande à Richard Morgan de poursuivre le travail avec le Comité de Réponse Rapide afin de convenir de la version finale de la déclaration. Le lendemain, Richard Morgan présente une version révisée pour discussion. Suite à quelques nouvelles suggestions de révision du texte, la présidente demande au Comité de Réponse Rapide de se réunir à nouveau pour finaliser le texte.

M. Richard Morgan soumet alors la version finale de la déclaration et la présidente propose au Conseil d'administration d'adopter le texte ainsi revu et corrigé. Le Conseil d'administration accepte la recommandation du Comité de Réponse Rapide sur le Myanmar, sur la base du texte révisé qui est annexé au présent procès-verbal (Annexe A – Décisions du Conseil d'administration sur les pays).

**Mesure :**

- Le Conseil d'administration approuve la décision de suspension temporaire du Myanmar.

## 49-5 Rapport du Comité de Mise en œuvre

### Document du Conseil d'administration 49-5-A : Demandes de prorogation et de mise en œuvre adaptée

C'est Mme Erica Westenburg, co-présidente du Comité de Mise en œuvre, qui présente le rapport. Elle indique que 18 pays n'ont pas pu tenir l'échéance de décembre 2020 en raison de circonstances difficiles, alors qu'ils étaient 13 en 2019 et 8 seulement en 2018. Sur les 18 pays concernés, 5 ont déjà reçu des prorogations et 12 ont présenté une demande de prorogation. Les Pays-Bas ont publié leur Rapport 2018 en janvier, et donc le nombre de demandes restantes a été ramené à 11, toutes fondées sur les mesures d'assouplissement adoptées par le Conseil d'administration. Il apparaît, dans l'ensemble, que la pandémie a exacerbé les difficultés signalées par les pays au cours des années précédentes, ce qui a accru les retards dans l'émission des rapports. En outre, l'Iraq et Sao Tomé-et-Príncipe ont présenté des demandes de mise en œuvre adaptée.

Le Secrétariat international a évalué toutes les demandes sur la base des articles 7 et 1, section 4 de la Norme et a conclu qu'il pouvait y être fait droit. En ce qui concerne la demande complémentaire des Pays-Bas relative à la Validation, il a été recommandé qu'aucun nouveau processus ne soit lancé en application de l'ancien modèle et que la Validation de ce pays commence le 1<sup>er</sup> avril 2021 selon le nouveau calendrier de Validation.

Mme Erica Westenburg présente également le cas du Malawi : elle fait remarquer qu'à la date de la réunion du Comité de Mise en œuvre en janvier, le Groupe multipartite du Malawi n'était toujours pas parvenu à un consensus sur l'approbation de son Rapport ITIE 2017/2018 et n'avait pas transmis de demande de prorogation. Elle explique que les membres de la société



civile au sein de ce Groupe multipartite ont estimé qu'il était important que les divulgations soient transparentes quant aux efforts engagés par le gouvernement pour répondre aux allégations de corruption concernant le renouvellement d'un permis minier. Le Groupe multipartite a en effet écrit à l'entité de lutte contre la corruption pour lui demander d'agir, et la société civile a demandé au ministère des Mines d'émettre une déclaration publique sur les mesures administratives prises. Elle ajoute que le Comité a recommandé que le Secrétariat international intervienne pour faciliter les discussions avec le Groupe multipartite et l'aide à parvenir à un consensus avant la réunion du Conseil d'administration. Les discussions engagées en conséquence sont toujours en cours, mais avancent.

Pour se donner le temps d'apprécier les circonstances et permettre que les réactions de la société civile soient reflétées dans le rapport final, Mme Westenburg propose au Conseil d'administration de convenir que le Malawi soit suspendu à compter du 26 février, si aucun rapport approuvé par son Groupe multipartite n'est publié avant cette date. En outre, le Comité de Mise en œuvre suggère que de légères modifications soient apportées à la décision recommandée afin qu'aucun collègue ne soit visé en particulier.

M. Gilbert Makore confirme alors que le ministère des Mines a émis un communiqué public le matin même, dont une copie a été transmise au Secrétariat international, et qu'il semblerait que le Rapport sera pleinement approuvé par tous les collègues du Groupe multipartite au cours des semaines à venir.

Les membres du Conseil d'administration formulent les observations suivantes au sujet du Malawi :

- Il semble possible d'affirmer que le gouvernement a pris des mesures raisonnables pour répondre aux allégations de corruption en renvoyant l'affaire au bureau de lutte contre la corruption et qu'il n'est guère facile de savoir quel type de déclaration publique les acteurs de la société civile attendent du gouvernement. De plus, il semble qu'une suspension dans les circonstances présentes puisse créer un précédent, et dans le cas d'espèce les objections d'un collègue sur une question non couverte par la Norme ITIE conduiront à la suspension et éventuellement à la radiation du pays.
- Cette situation est une illustration de la façon dont le Groupe multipartite s'est approprié la mise en œuvre de l'ITIE et a abordé des questions pertinentes liées à l'industrie extractive, à l'instar de ce qui s'est passé précédemment aux Philippines. Si un gouvernement divulgue des informations dépassant le cadre de la Norme, cela doit être regardé comme un point positif pour le pays. Le Conseil d'administration doit appliquer sa politique, à savoir que les rapports ITIE doivent être approuvés par l'ensemble du Groupe multipartite.
- Les mesures prises par le Groupe multipartite sont dignes d'être soulignées compte tenu de la situation, et sont nécessaires à l'amélioration de la gouvernance du secteur extractif. Au Malawi, le Groupe multipartite s'est concentré sur les priorités stratégiques pour s'assurer que l'ITIE joue un rôle plus significatif dans la lutte contre les risques de corruption. Il est précisé à cet égard que la société civile ne semble pas exiger des mesures spécifiques eu égard aux allégations de corruption, mais plutôt que le processus avance et que ses préoccupations soient prises au sérieux.
- Les contraintes de temps, en amont de la réunion du Conseil d'administration, ont en fait provoqué des discussions édifiantes entre les parties prenantes. L'adoption d'une mesure de suspension à compter du 26 février donnera aux parties prenantes suffisamment de temps pour parvenir à une conclusion constructive, tout en respectant les règles établies dans la Norme ITIE.

- Il est précisé aussi que le Malawi ne sera pas pénalisé dans le cadre de la prochaine Validation s'il respecte l'échéance de présentation de son prochain Rapport, attendu en juin 2021.

Le Conseil d'administration décide d'accorder les onze prorogations demandées ainsi que les deux procédures de mise en œuvre adaptée, tel qu'elles figurent à l'Annexe 1. Ses membres conviennent que le Malawi sera suspendu à compter du 26 février 2021, en attendant les modifications à apporter à la décision du Conseil d'administration qui seront indiquées dans le procès-verbal de la réunion.

**Mesure :**

- Le Secrétariat international communiquera les décisions du Conseil d'administration aux pays concernés, à savoir l'Afghanistan, le Cameroun, la République démocratique du Congo, l'Éthiopie, le Guyana, l'Iraq, le Malawi, les Pays-Bas, le Pérou, Sao Tomé-et-Principe, le Suriname, le Togo et l'Ukraine.

**Document du Conseil d'administration 49-5-B : Reflet des changements apportés au modèle de Validation dans la Norme ITIE**

C'est M. Ian Mwiinga, co-président du Comité de Mise en œuvre, qui présente le document, expliquant qu'il reflète la décision du Conseil d'administration sur les grandes lignes du nouveau modèle de Validation et que la procédure a été mise à jour en conséquence. Il précise qu'une modification mineure sera introduite dans le document, pour clarifier qu'une évaluation globale aboutissant à un score « faible » correspond à une « moyenne inférieure à 50 points » et non à une « moyenne de 50 points ou moins ». Mme Lydia Kilpi intervient et ajoute que le Secrétariat a préparé des documents explicatifs des changements apportés au modèle de Validation et que le Comité de Validation présentera les plans proposés pour le déploiement du nouveau modèle dans son rapport au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration approuve les modifications proposées aux sections 4 et 5 de la Norme ITIE.

**Mesure :**

- Le Secrétariat international procédera à la mise à jour de la Norme ITIE pour y introduire les modifications convenues concernant les sections 4 et 5.

**Document du Conseil d'administration 49-5-C : Soutien à l'engagement efficace de la société civile dans l'ITIE**

Ce document est également présenté par M. Ian Mwiinga, qui signale qu'il l'est pour discussion. Y est décrit le plan du Secrétariat international pour rendre opérationnelles les priorités stratégiques 2021-2022 se rapportant à l'engagement de la société civile. Il explique que la coordination de l'appui avec les partenaires, l'élaboration de lignes directrices et le renforcement des capacités contribueront au soutien de la participation efficace de la société civile dans les pays mettant en œuvre l'ITIE. De même, le document souligne les actions que les membres du Conseil d'administration et les partenaires sont encouragés à engager, ainsi que les mécanismes qui existent pour la supervision de l'application de l'Exigence 1.3 et le respect du Protocole relatif à la société civile.

Les membres du Conseil d'administration expriment leur soutien au document ainsi présenté et soulignent ce qui suit :

- Le document insiste à juste titre sur les possibilités qu'offre l'ITIE, et le fait qu'elle est une aide aux citoyens pour exiger de leurs gouvernants qu'ils rendent des comptes sur la gestion des ressources extractives, tout comme les entreprises. Dans le contexte actuel de la pandémie, l'ITIE peut aider à promouvoir la protection de l'espace civique et des défenseurs des droits humains travaillant sur le thème des ressources naturelles et à faire passer des messages clés aux autorités gouvernementales en fonction.
- Lors de la préparation des lignes directrices et des autres activités de renforcement des capacités sur l'engagement de la société civile, le Secrétariat doit envisager des actions visant l'autonomisation des femmes et des associations de femmes et encourager l'utilisation des données ITIE précisément par les femmes et les groupes autochtones.
- Les acteurs de la société civile engagés dans l'ITIE sont confrontés à un certain nombre de difficultés, notamment pour accéder aux financements et aux ressources pouvant faciliter leur travail.
- La mise en œuvre de l'ITIE doit permettre de dissiper tout malentendu sur le rôle que joue la société civile dans le respect des principes de l'ITIE, et le fait que les ressources naturelles appartiennent aux citoyens. En conséquence, le Conseil d'administration doit être conscient de la teneur des messages qu'il envoie à travers ses décisions aux acteurs de la société civile dans les pays de mise en œuvre.

**Mesure :**

- Le Secrétariat international transmettra le document aux organisations partenaires concernées en vue de renforcer la collaboration.
- Le Secrétariat international intégrera les actions qui y sont décrites dans son travail d'appui à la mise en œuvre, de formation et son programme d'élaboration de lignes directrices.

## 49-6 Rapport du Comité de Validation

### Document du Conseil d'administration 49-6 - Rapport du Comité de Validation

La présidente du Conseil d'administration invite le président du Comité de Validation, M. Stephen Douglas, à présenter son rapport.

Celui-ci mentionne qu'il s'agit d'une simple mise à jour, pour information, touchant en particulier à trois domaines : en premier lieu, les décisions prises par le Conseil d'administration par voie de circulaire depuis sa réunion du mois d'octobre 2020, relativement à la nouvelle procédure de Validation, au guide, aux formulaires de collecte de données, au calendrier et aux résultats de la procédure de Validation de quatre pays ; en second lieu, les dernières informations concernant les Validations en cours ; et en troisième lieu, la mise en œuvre du nouveau modèle de Validation proprement dit, incluant les plans de communication, le renforcement des capacités et le démarrage des procédures en vertu du nouveau modèle.

Les membres du Conseil font part des remarques suivantes :

- La crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 est encore vive et posera indéniablement des difficultés, tant aux pays qui se préparent à la Validation qu'au Secrétariat international dans l'exécution des procédures de Validation programmées en 2021. Il est précisé que les pays mettant en œuvre l'ITIE pourront de toute façon solliciter des prorogations, la pandémie de COVID-19 pouvant être invoquée comme une

circonstance exceptionnelle.

- Plusieurs membres du Conseil d'administration soulignent la nécessité d'un renforcement de la communication et des capacités autour du nouveau modèle de Validation.
- Le Comité de Validation aura à décider de la nécessité d'engager des experts sur certaines thématiques dans le cadre de certaines Validations. Il est relevé toutefois qu'il n'existe pas de ligne budgétaire spécifique pour le recrutement de tels experts spécialisés dans le plan de travail et le budget 2021 de l'ITIE, étant donné que la nouvelle procédure de Validation a été adoptée après le vote du budget 2021 par le Conseil d'administration. Toutefois, l'intention est de prévoir l'affectation des fonds spécifiques à l'engagement d'experts spécialisés dans certains domaines dans les futurs plans de travail. En 2021, si des fonds sont requis pour l'engagement de ces experts, ils seront tirés de l'enveloppe globale allouée aux procédures de Validation. Il y est prévu que l'engagement contractuel d'experts spécialisés sera pour une durée d'un à cinq jours par Validation.

La présidente du Conseil d'administration félicite le groupe de travail sur l'examen de la Validation et le Comité de Validation pour le travail important réalisé aux fins d'élaboration du nouveau modèle.

## 49-7 Rapport du Comité des Finances

### Document du Conseil d'administration 49-7 : Comptes annuels de l'ITIE pour l'exercice 2020 et projections pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2021

M. Dominic Emery fait la présentation des comptes annuels 2020 de l'ITIE, relevant que ceux-ci sont conformes au budget qui a été approuvé. La gestion du Secrétariat international a généré un excédent de 600 000 USD en 2020, dû principalement à la réduction des frais de déplacement et des coûts du Conseil d'administration pendant la pandémie de COVID-19. Cet excédent servira à couvrir les coûts associés à l'évaluation indépendante et à la Conférence mondiale.

M. Emery remercie en particulier M. Bady Baldé et le Secrétariat pour son travail dévoué en l'absence d'un responsable financier au cours des deux derniers mois. Il souhaite la bienvenue à Mme Sylvia Johansen, nouvelle gérante financière de l'ITIE.

Les comptes annuels de l'ITIE pour l'exercice 2020 sont approuvés.

## 49-8 Rapport du Comité de Gouvernance et de Supervision

### Comptes annuels audités de 2020

M. Oleksiy Orlovsky, président du Comité de Gouvernance et de Surveillance, présente les comptes vérifiés par les auditeurs, indiquant que la réunion du Comité a eu lieu le 10 février pour examiner l'avant-projet de rapport d'audit. La firme d'audit, KPMG, a présenté les principales conclusions de son travail de vérification, portant sur les états financiers et comprenant le bilan au 31 décembre 2020, le compte de résultat de l'exercice clos à cette date et les notes y afférentes, tous ces documents devant être approuvés et signés par tous les membres du Conseil d'administration. Ils leur ont été transmis par la Circulaire 302, et le Comité de Gouvernance et de Supervision a recommandé au Conseil d'administration d'approuver les comptes vérifiés correspondant à l'exercice 2020. Une fois la décision adoptée, M. Emery invitera les membres du Conseil d'administration à signer les comptes approuvés, suivant la recommandation des

auditeurs externes.

**Mesure :**

- Le rapport d'audit, une fois sa version finale transmise, sera publié en ligne.

**Document du Conseil d'administration 49-8-A : Mise à jour des lignes directrices relatives aux collèges**

C'est également M. Oleksiy qui présente ce document. Il est suggéré que les collèges veillent à ce que ces lignes directrices soient mises à jour et publiées avant la prochaine réunion du Conseil d'administration en juin. Il n'y a pas de questions sur ce point, entraînant donc un accord sur la démarche proposée.

- Chaque collègue devra s'assurer que les lignes directrices sont mises à jour et publiées avant la réunion du Conseil d'administration du mois de juin.

**Document du Conseil d'administration 49-8-B : Évaluation du respect des attentes à l'égard des entreprises soutenant l'ITIE**

La présidente du Conseil d'administration invite M. Oleksiy Orlovsky, président du Comité de Gouvernance et de Surveillance, à présenter le document susvisé.

Sur ce, il indique que Comité de Gouvernance et de Surveillance recommande au Conseil d'administration de convenir de l'évaluation du respect par les entreprises soutenant l'ITIE des attentes à leur endroit, qui devrait être réalisée par le Secrétariat international dans le courant du premier et du deuxième trimestre 2021. M. Orlovsky tient à souligner la participation notable des collèges à l'élaboration du document, tout au long des six derniers mois ; le Comité a d'ailleurs consacré un temps considérable à son examen afin de parvenir à un accord sur le texte. Il rappelle l'importance d'un tel travail d'examen pour renforcer les attentes convenues par le Conseil d'administration en 2018, et présenter les approches que les entreprises peuvent adopter pour y répondre, souligner les bonnes pratiques, et ainsi maintenir la crédibilité de l'ITIE.

M. Orlovsky décrit ensuite l'approche proposée pour cet examen comme suit :

- Étape 1 : Le Conseil d'administration conviendra de l'approche et du cadre pour l'évaluation du respect des attentes.
- Étape 2 : Le Secrétariat procédera à l'examen en sensibilisant d'abord les entreprises à ce qui est attendu d'elles et au travail qui sera mené avec elles, en consultation avec leur collègue, et en présentant le cadre de travail pour recueillir les commentaires des pays mettant en œuvre l'ITIE sur le processus.
- Étape 3 : Le Secrétariat réalisera une évaluation initiale de l'adhésion de chaque entreprise aux attentes en s'appuyant sur le cadre convenu et sur les sources d'information publiquement accessibles. Les résultats de cette évaluation initiale seront communiqués à chaque entreprise aux fins d'analyse et d'observations/corrections.
- Étape 4 : Le Secrétariat complétera au besoin les évaluations et en présentera les conclusions consolidées ainsi qu'un résumé au Comité de Gouvernance et de Supervision et au collègue des entreprises, en soulignant les progrès réalisés, les pratiques exemplaires, les lacunes et les priorités à fixer pour progresser plus avant. Le Comité de Gouvernance et de Supervision soumettra un document au Conseil d'administration en juin 2021 contenant l'ensemble des conclusions et formulant des recommandations pour les prochaines étapes.
- Étape 5 : Le Comité de Gouvernance et de Supervision, le collègue des entreprises et le

Conseil d'administration conviendront de ces prochaines étapes, en se centrant sur l'engagement collaboratif des entreprises et le soutien accru du Secrétariat dans les domaines qui le requièrent.

Invité par Mme Helen Clark à compléter l'exposé synthétique de M. Oleksiy, M. Irvine fait remarquer que le cadre d'évaluation suit fidèlement l'approche convenue par le Conseil d'administration en 2018, et que le but de cet exercice n'est pas de « pointer du doigt et de blâmer » quiconque. En effet, aucune sanction n'est envisagée en cas de non-respect des attentes. Il s'agit plutôt, à travers cette étude, de relever et de documenter les progrès des entreprises et leurs meilleures pratiques pour répondre aux attentes, et pour le Comité de Gouvernance et de Supervision et le collège des entreprises de rassembler les enseignements à tirer sur lesquels se baser pour éclairer les priorités que le Secrétariat pourra retenir pour améliorer son travail et engager les entreprises à mieux répondre aux attentes de l'ITIE. Il ne manque pas d'insister sur le fait qu'il s'agira du premier exercice de ce type pour le Secrétariat.

Plusieurs membres du Conseil d'administration font toutefois observer que le document ne traite pas de la demande des pays mettant en œuvre l'ITIE, à savoir l'inclusion d'une attente en matière de transparence sur la récupération des coûts, le paiement des taxes et impôts et leur processus de calcul, ainsi que sur les prix de transfert. Ces observations, ainsi que celles soumises au Comité de Gouvernance et de Supervision concernant les divulgations des entreprises, sont portées à l'attention du Conseil d'administration et il lui est demandé, et spécialement au Secrétariat, d'en tenir compte pour la suite. Certains membres du Conseil d'administration s'interrogent en outre sur le fait de savoir si les attentes vis-à-vis des organisations de la société civile, des pays de mise en œuvre et des pays de soutien, concernant leur collège respectif, feront aussi l'objet d'une analyse par le Comité de Gouvernance et de Supervision.

En réponse, M. Irvine indique que les remarques des pays mettant en œuvre l'ITIE ont été dûment notées et qu'elles figureront au procès-verbal. Il précise également que l'étape 2 de l'évaluation inclura un webinaire auquel les pays mettant en œuvre l'ITIE seront conviés et que leurs préoccupations seront prises en compte par le Comité de Mise en œuvre. Il ajoute par ailleurs que ces préoccupations seront abordées lors d'un prochain séminaire en ligne sur la fiscalité des ressources, la transparence des coûts et la prévision des recettes.

Complétant ces propos, M. Orlovsky suggère que le Comité de Gouvernance et de Supervision envisage d'inscrire dans son plan de travail l'étude des attentes concernant les autres collèges.

La présidente du Conseil d'administration déclare que la recommandation au Comité de Gouvernance et de Supervision est approuvée et qu'il sera procédé à l'analyse des attentes vis-à-vis des entreprises soutenant l'ITIE comme convenu.

**Mesures :**

- Le Secrétariat international poursuivra l'étude du respect des attentes de l'ITIE vis-à-vis des entreprises qui la soutiennent au cours du premier semestre 2021.
- Le Comité de Gouvernance et de Supervision étudiera la possibilité de procéder à une analyse similaire au niveau des autres collèges.

## Document du Conseil d'administration 49- 9 - Conférence mondiale de l'ITIE

M. Mark Robinson présente le document 49-9, en attirant l'attention des membres du Conseil

d'administration sur l'approche de la date de la neuvième Conférence mondiale de l'ITIE, qui se déroulera dans moins de 18 mois. La Conférence mondiale de 2022 coïncidera avec les 20 ans de l'ITIE. Elle sera l'occasion pour les parties prenantes de l'ITIE au niveau mondial de s'engager à poursuivre leurs efforts et de marquer un tournant s'agissant en particulier des priorités stratégiques de chaque pays en matière de transition énergétique, de lutte contre la corruption et d'amplification de l'impact de l'ITIE, en fait trois des principaux terrains d'action pour l'ère post-pandémie. Le Secrétariat propose qu'un groupe de travail soit formé juste après la réunion du Conseil d'administration pour aider à la préparation de la Conférence et le conseiller sur divers aspects, notamment la conception, la forme et les modalités (hébergement et autres) de cette rencontre anniversaire. Le Secrétariat sera heureux de recevoir toute manifestation d'intérêt de la part des pays qui souhaiteraient accueillir la conférence, la date limite étant le 15 mai 2021.

Les membres du Conseil d'administration font part des remarques suivantes :

- Il est fondamental que le pays hôte puisse garantir la sécurité pour éviter que la Conférence ne représente un quelconque danger sur le plan sanitaire.
- Ils insistent sur la nécessité d'assurer une représentation égalitaire et diversifiée de toutes les parties prenantes et des pays ITIE, compte tenu de l'accès décalé de ceux-ci aux vaccins anti-COVID-19 et de leurs programmes respectifs de vaccination.
- Même si l'ensemble des membres s'accordent à penser que les risques d'une réunion en présentiel sont réels, ils conviennent de son importance pour la continuité de l'engagement de toutes les parties prenantes. Il est rappelé qu'une Assemblée des membres peut se tenir de manière virtuelle, comme le prévoient les statuts, mais que la Conférence mondiale doit être une réunion organisée l'année prochaine en présence de toutes les parties intéressées.
- Les précédentes Conférences mondiales ayant eu lieu en Amérique latine et en Europe, les membres du Conseil d'administration encouragent cette fois-ci la candidature d'un pays africain.
- En outre, étant donné les restrictions de voyage pouvant encore être imposées aux citoyens des pays ITIE à cause de la pandémie et du rythme difficilement prévisible des vaccinations d'ici juin 2022, les membres du Conseil d'administration recommandent de reporter la décision et de la prendre lors de la 51<sup>e</sup> réunion qui se tiendra en octobre.

M. Robinson explique que, bien qu'il soit compréhensible que la pandémie puisse retarder la prochaine Conférence mondiale, le Secrétariat aura besoin d'instructions de la part du Conseil d'administration si possible dès la prochaine réunion (50<sup>e</sup> réunion) afin de pouvoir planifier les choses et de les mettre en route dans un délai raisonnable. Les membres du Conseil d'administration conviennent donc de la formation d'un groupe de travail qui présentera sa recommandation avant la 50<sup>e</sup> réunion, en juin 2021.

**Mesure :**

- Le Secrétariat fera un suivi avec les membres du Conseil d'administration et créera un groupe de travail chargé de présenter une recommandation au Conseil d'administration sur le calendrier possible de la Conférence mondiale programmée en 2022.

## Questions diverses

Les membres du Conseil d'administration poursuivent leurs délibérations à huis clos.

## Annexe A – Décisions du Conseil d'administration concernant les pays

### Décision du Conseil d'administration concernant l'Afghanistan :

*La demande de l'Afghanistan relative à la prorogation de la date limite de présentation de son Rapport pour l'exercice allant du 21 décembre 2017 au 20 décembre 2018 (correspondant aux années 1397-1398 pour ce pays) est recevable. La date limite de publication de son Rapport est reportée au 20 juin 2021.*

### Décision du Conseil d'administration concernant le Cameroun :

*La demande du Cameroun relative à la prorogation de la date limite de présentation de son Rapport pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 est recevable. La date limite de publication de son Rapport est reportée au 31 mars 2021.*

### Décision du Conseil d'administration concernant la RDC :

*La demande de la République démocratique du Congo relative à la prorogation de la date limite de présentation de son Rapport pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 est recevable. La date limite de publication de son Rapport est reportée au 31 mars 2021.*

### Décision du Conseil d'administration concernant l'Éthiopie :

*La demande de l'Éthiopie relative à la prorogation de la date limite de présentation de son Rapport pour l'exercice allant du 8 juillet 2017 au 7 juillet 2018 est recevable. La date limite de publication de son Rapport est reportée au 30 juin 2021. Le Conseil invite l'Éthiopie à s'efforcer de prioriser également la publication des données couvrant la période 2018/2019 avant l'échéance fixée.*

### Décision du Conseil d'administration concernant le Guyana :

*La demande du Guyana relative à la prorogation de la date limite de présentation de son Rapport pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 est recevable. La date limite de publication de son Rapport est reportée au 31 mars 2021. Le Conseil d'administration encourage vivement le Guyana à utiliser le cycle de rapport en cours pour se préparer à la Validation programmée le 1<sup>er</sup> juillet 2021, conformément au nouveau modèle de Validation. Cela lui permettra de remplir le formulaire de transparence pour la collecte des données avant le début de la Validation.*

### Décision du Conseil d'administration concernant l'Iraq :

*La demande de l'Iraq relative à la prorogation de la date limite de présentation de son Rapport pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 est recevable. La date limite de publication de son Rapport est reportée au 31 mars 2021.*

*En outre, le Conseil d'administration de l'ITIE accepte la demande du Groupe multipartite de ce pays pour une mise en œuvre adaptée en ce qui concerne la couverture des industries extractives dans le Kurdistan iraquien. La requête vise les rapports ITIE pour les années 2019, 2020 et 2021.*

*La Norme ITIE autorise la mise en œuvre adaptée lorsqu'un pays « est confronté à des*



*circonstances exceptionnelles justifiant une dérogation aux exigences de mise en œuvre » (article 1). Pour fonder sa décision, le Conseil d'administration a considéré que le gouvernement national n'était pas en mesure d'obliger les entreprises et les instances gouvernementales de la région du Kurdistan à participer au processus ITIE.*

*Le Conseil d'administration salue néanmoins l'engagement pris par le gouvernement et le Groupe multipartite de continuer à travailler avec les entreprises et les instances gouvernementales de la région en vue d'assurer une divulgation complète conformément à la Norme ITIE. Lorsque des informations circonstanciées ne sont pas fournies par ces entités, il est attendu du Groupe multipartite qu'il fasse référence à d'autres sources d'information accessibles au public.*

*Il est impératif que le gouvernement fédéral iraquien continue de divulguer de manière unilatérale tous les revenus provenant des entreprises et des organismes gouvernementaux de la région du Kurdistan. Les Rapports ITIE 2019, 2020 et 2021 devront inclure une évaluation de l'exhaustivité de ces informations, en soulignant toute lacune dans celles qui sont disponibles.*

### **Décision du Conseil d'administration concernant le Malawi :**

*Le Malawi est suspendu à compter du 26 février 2021 au motif que ce pays n'a pas publié son Rapport ITIE 2017/2018 avant la date limite du 31 décembre 2020. Le Conseil d'administration prend note du fait que le rapport a été achevé, mais qu'il n'a pas été approuvé par tous les représentants des collègues siégeant au Groupe multipartite.*

*Conformément à la Norme ITIE, cette suspension sera levée si le Conseil d'administration de l'ITIE obtient la satisfaction que le Rapport ITIE en suspens sera publié dans le délai de six mois suivant la date d'échéance. Si le Rapport ITIE en attente n'est pas publié avant le 30 juin 2021, la suspension restera en vigueur jusqu'à ce que le Conseil d'administration obtienne la confirmation que le pays a satisfait à l'Exigence 4.8. Si la suspension reste en vigueur pendant plus d'un an, le Conseil d'administration procédera à la radiation du Malawi. Conformément aux cas précédents similaires, la mesure de suspension ne s'appliquera pas si le Rapport ITIE est publié avant la date de la présente décision du Conseil d'administration.*

*Le Conseil d'administration reconnaît les efforts déployés par le Groupe multipartite pour contribuer au débat public et à l'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles, notamment en s'attaquant aux menaces de corruption et en aidant le gouvernement à donner suite aux allégations de corruption dans l'industrie extractive. Le Conseil d'administration se félicite que l'ITIE-Malawi ait opté pour l'approche assouplie en matière de Rapports ITIE et encourage le Groupe multipartite à en tirer parti pour que les divulgations soient plus ponctuelles et répondent à la demande des parties prenantes, en donnant à connaître des informations pertinentes sur le secteur extractif.*

### **Décision du Conseil d'administration sur le Myanmar :**

*Le Conseil d'administration de l'ITIE reconnaît la gravité de la situation au Myanmar à la suite du récent coup d'État. Il exprime sa forte préoccupation s'agissant de la sécurité des membres du Groupe multipartite de ce pays. Il conclut qu'il n'est pas possible que le fonctionnement de l'ITIE soit assuré dans les circonstances actuelles.*

*Le Conseil d'administration décide donc de la suspension temporaire du Myanmar conformément à la Norme ITIE, en raison de l'instabilité politique et de l'absence de garanties des libertés fondamentales.*

*Il note toutefois que l'ITIE-Myanmar a joué un rôle important dans le renforcement de la gouvernance du secteur extractif. La participation de tous les responsables de fonctions au sein de l'ITIE au processus de réforme – gouvernement, entreprises et société civile – a été essentielle pour assurer un débat ouvert et continue de l'être pour que la transparence se traduise en une plus grande redevabilité.*

*Pour que la suspension puisse être levée, le rétablissement d'une supervision efficace par les parties prenantes du processus ITIE et d'un environnement où la société civile est en mesure de participer ouvertement aux débats sur les questions relatives à la gouvernance du secteur extractif sera un facteur déterminant. À l'évidence, un tel état de fait devra refléter également des considérations touchant au respect du Protocole de l'ITIE relatif à la société civile. Le Conseil d'administration de l'ITIE suivra la situation de près et de manière régulière pour savoir s'il est nécessaire que d'autres mesures soient adoptées et, le cas échéant, qu'une radiation soit décidée.*

#### **Décision du Conseil d'administration concernant les Pays-Bas :**

*La demande des Pays-Bas relative à la prorogation de la date limite de présentation de son Rapport pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 est recevable. La date limite de publication de son Rapport est reportée au 31 mars 2021. L'échéance pour le commencement de la Validation des Pays-Bas en application du nouveau modèle est fixée au 1<sup>er</sup> avril 2021. Les progrès dans la mise en œuvre réalisés avant le 31 mars 2021 seront pris en compte.*

#### **Décision du Conseil d'administration concernant le Pérou :**

*La demande du Pérou relative à la prorogation de la date limite de présentation de ses Rapports pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 et l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 est recevable. La date limite de publication de ses rapports est reportée au 28 février 2021. Le Conseil d'administration encourage le Pérou à faire des progrès rapides s'agissant de la publication du Rapport 2019, avant que ne démarre son processus de Validation le 1<sup>er</sup> octobre 2021.*

#### **Décision du Conseil d'administration concernant Sao Tomé-et-Principe**

*La demande de Sao Tomé-et-Principe relative à la prorogation de la date limite de présentation de son Rapport pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 est recevable. La date limite de publication de son Rapport est reportée au 28 février 2021.*

*Le Conseil d'administration de l'ITIE accepte la proposition du Groupe multipartite pour une mise en œuvre proportionnée. La demande est accordée pour la période 2018-2022. Par la suite, le Groupe multipartite de Sao Tomé-et-Principe examinera les progrès accomplis pour déterminer si une nouvelle demande est nécessaire.*

*Pour fonder sa décision, le Conseil d'administration de l'ITIE a considéré que ce pays a rejoint l'ITIE pour que les parties prenantes puissent surveiller efficacement la gestion de son secteur pétrolier naissant, qui n'a pas encore passé la phase de prospection. Le poids économique du secteur restant pour l'heure limité, le Conseil d'administration convient qu'une approche de mise en œuvre de l'ITIE plus adaptée et plus rationnelle sur le plan financier est celle à suivre.*

*Le Conseil d'administration salue l'engagement continu du gouvernement et du Groupe multipartite en faveur de la transparence et de la bonne gouvernance, et leurs efforts visant à*

*une divulgation systématique et opportune des informations requises par la Norme ITIE par le biais des sites en ligne du gouvernement. La divulgation unilatérale des recettes publiques au niveau des projets et d'autres données de l'ITIE via ces sites Internet officiels réduira le coût de mise en œuvre et renforcera les systèmes gouvernementaux. Le Groupe multipartite continuera de superviser les progrès au niveau des divulgations comme l'exige l'ITIE, et s'assurera qu'elles sont complètes et fiables. Il est aussi encouragé à aborder des sujets pertinents au niveau national, pour les inscrire dans son prochain plan de travail, dépassant au besoin les Exigences de l'ITIE.*

#### **Décision du Conseil d'administration concernant le Suriname :**

*La demande du Suriname relative à la prorogation de la date limite de présentation de son Rapport pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 est recevable. La date limite de publication de son Rapport est reportée au 30 juin 2021. Le Conseil encourage vivement le Groupe multipartite à envisager des mesures allant dans le sens de divulgations plus ponctuelles en 2021, y compris la possibilité d'opter pour la modalité assouplie de publication, afin que les Rapports ITIE puissent être utilisés pour éclairer le débat public en cours.*

#### **Décision du Conseil d'administration concernant le Togo :**

*La demande du Togo relative à la prorogation de la date limite de présentation de son Rapport pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 est recevable. La date limite de publication de son Rapport est reportée au 30 juin 2021. Le Conseil encourage vivement le Groupe multipartite à envisager des mesures allant dans le sens de divulgations plus ponctuelles en 2021, y compris la possibilité d'opter pour la modalité assouplie de publication, afin que les Rapports ITIE puissent être utilisés pour éclairer le débat public en cours.*

#### **Décision du Conseil d'administration concernant l'Ukraine :**

*La demande de l'Ukraine relative à la prorogation de la date limite de présentation de son Rapport pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 est recevable. La date limite de publication de son Rapport est reportée au 30 juin 2021.*

## Participant List

(Board members not attending in grey)

### Chair

Rt Hon. Helen CLARK

### Countries

#### Implementing Countries

**Mr Ruslan BAIMISHEV**, Deputy Minister, Ministry of Industry and Infrastructure Development, Kazakhstan

Alt: **Ms Viktoriia GNATOVSKA**, Director of Energy and Resource Efficiency Policy Formation Directorate, Ministry of Energy, Ukraine

**Ms Maria Teresa S. HABITAN**, Assistant Secretary of the Department of Finance, Philippines

Alt: **Mr Sampe L. PURBA**, Natural Resource Economics Advisor to the Minister of Energy and Mineral Resources, Indonesia

**Mr Ian Chitumba MWIINGA**, National Coordinator, EITI Secretariat, Zambia

Alt: **Ms Frances Piagie ALGHALI**, Minister of State, Office of the Vice-President, Sierra Leone

**Ms Awa Marie COLL-SECK**, Minister of State, Senegal

Alt: **Mr Django Mady COULIBALY**, EITI National Coordinator, Mali

**Ms Agnès Solange ONDIGUI OWONA**, EITI National Coordinator, Cameroon

Alt: **Mr Michel OKOKO**, EITI National Coordinator, Republic of Congo

**Mr Sherwin LONG**, National Coordinator, EITI Secretariat, Trinidad & Tobago

Alt: **Ms Laura RÓPOLO**, Undersecretary of Mining Development (*Subsecretaria de Desarrollo Minero*) - Ministry of Production, Argentina

#### Supporting Countries

**Ms Mallika Nanduri BHATT**, Director General, External Policy & Partnerships at Natural Resources, Canada

Alt: **Ms Erin KOTHEIMER**, Director Office of Policy Analysis and Public Diplomacy, Bureau of Energy Resources, United States Department of State, USA

**Mr Taco WESTERHUIS**, Coordination of international Circular Economy and Commodities policies, DG International Cooperation, Directorate for Inclusive Green Growth (IGG), Netherlands

Alt: **Ms Odile ROUSSEL**, Special Representative, Bioethics and Corporate Social Responsibility, Ministry of Europe and Foreign Affairs, France

**Mr Timo VOIPIO**, Senior Adviser, Ministry of Foreign Affairs, Finland

Alt: **Ms Christine DETAILLE**, Head of Unit Transitional Development and Governance, Ministry of Foreign Affairs, Foreign Trade and Development Cooperation, Belgium

## Civil Society Organisations

**Mr César GAMBOA**, Executive Director, Derecho, Ambiente y Recursos naturales, Perú  
Alt: **Mr Óscar PINEDA**, Community Organising Coordinator, Project on Organizing, Development, Education and Research (PODER), Mexico

**Mr Brice MACKOSSO**, Secrétaire Permanent, Commission Justice et Paix, Republic of Congo  
Alt: **Mr Mtwalo MSONI**, National Coordinator, Publish What You Pay (PWYP), Zambia

**Ms Cielo MAGNO**, Bantay Kita/PWYP Philippines; Associate Professor University of the Philippines, Philippines  
Alt: **Ms Diana EI KAISSY**, Executive Director, The Lebanese Oil and Gas Initiative (LOGI), Lebanon

**Mr Oleksiy ORLOVSKY**, Programme Director, International Renaissance Foundation, Ukraine  
Alt: **Ms Mariya LOBACHEVA**, Executive Director, Echo - Public Association, Kazakhstan

**Ms Erica WESTENBERG**, Director of Governance Programs, Natural Resources Governance Institute (NRGI)  
Alt: **Mr Simon TAYLOR**, Co-founder and Director, Global Witness

## Companies including Investors

**James NICHOLSON**, Head of Corporate Responsibility, Trafigura Group  
Alt: **Ms Dyveke ROGAN**, Senior Analyst, Norwegian Bank Investment Management (NBIM)

**Mr Stuart BROOKS**, Manager, International Relations, Chevron  
Alt: **Mr Matt GOBUSH**, Senior Advisor for Public and Government Affairs, Exxon Mobil Corporation

**Mr Erik NÜRNBERG**, Senior Legal Policy Adviser, Equinor  
Alt: **Mr Stephen DOUGLAS**, Senior Adviser to the President, Exploration & Production, Total

**Mr James ENSOR**, Executive Director, BHP Billiton Foundation  
Alt: **Mr Carlos ARANDA**, Manager Technical Services, Southern Peru Copper Corporation

**Mr Alan McLEAN**, Executive Vice President Taxation and Corporate Structure, Royal Dutch Shell  
Alt: **Mr Dominic EMERY**, Vice President, Group Strategic Planning, BP

**Ms Alexandra GUAQUETA**, External Affairs, Global Practice Leader, Rio Tinto  
Alt: **Mr Richard MORGAN**, Head of Government Relations, Anglo American

## Board Secretary

**Mr Mark ROBINSON**, Executive Director, EITI International Secretariat, Oslo

## Observers

**Mr Agus Cahyono ADI**, Head of Energy & Mineral Data and Technology Information Center  
Ministry of Energy and Mineral Resources, Indonesia

**Ms Graciela ALGACIBUR**, Advisor, Secretariat of Mining, Ministry of Production, Argentina

**Mr Nick ALLEN**, Societal Issues Manager, BP plc, UK

**Mr Mike ANDERSON**, Senior Vice President, External Affairs, Government Relations, and Security  
Kosmos Energy

**Ms Abigail BAKKER**, Policy Officer | Private Sector Partnerships Section, Economic Growth and  
Sustainability Division, Department of Foreign Affairs and Trade (DFAT), Australia

**Mr Luke BALLENY**, Manager, International Council on Mining and Metals (ICMM), UK

**Mr Joe BARDWELL**, Campaigns Manager, Publish What You Pay (PWYP), UK

**Mr Torge BARTSCHT**, Intern, D-EITI Secretariat, Germany

**Ms Nicole BIESKE**, Head of Programme, Mining for Sustainable Development, Transparency  
International, Australia

**Ms Kathleen BROPHY**, Director, Publish What You Pay, USA

**Ms Marte BRISEID**, Senior Adviser, Oil for Development Section, Norwegian Agency for  
Development Cooperation (NORAD), Norway

**Ms Jackie CULLEN**, Senior Legal Counsel, Social Responsibility, Shell Canada Services Limited,  
Canada

**Ms Clémence CONTENSOU**, Policy Officer Transparency in Extractive Industries and Open  
Government, Mission of Democratic Governance, Ministry of Europe and Foreign Affairs, France

**Mr Sören DENGGE**, Head of Division, Energy, Infrastructure and Raw Materials, Federal Ministry for  
Economic Cooperation and Development, Germany

**Ms Marième Anna DIAWARA**, EITI National Coordinator, Senegal

**Ms Rebecca ENGBRETSSEN**, Policy Analyst – Anti-Corruption and Illicit Financial Flows, Global  
Partnerships and Policy Division, Development Co-operation Directorate, France

**Mr Peter ELLEHØJ**, Special Advisor Anti-Corruption, Ministry of Foreign Affairs, Denmark

**Mr Mustapha FALL**, Legal Advisor, EITI Senegal

**Ms Sophie GIRKE**, Junior Advisor, Extractives for Development – X4D, Global Policy, Governance,  
Cities, GloBe (Sectoral and global programmes), Germany

**Ms Mareike GOEHLER-ROBUS**, Advisor, D-EITI Secretariat, Germany

**Ms Lisa GÜNTHER**, Policy Officer, Federal Ministry of Economic Affairs and Energy, Germany

**Ms Rosie HARDWARE**, Personal Assistant, EITI Chair

**Ms Kari HATCHER**, Energy Officer, Department of State, USA

**Mr Alex HARTEVELD**, EITI Secretariat, Netherlands

**Ms Lina HOLGUIN**, Senior Policy Analyst, Natural Resources and Governance Division, Global  
Affairs, Canada

**Ms Hidemi ISHIKURA**, Assistant Director, Resource Security Division, Ministry of Foreign Affairs,  
Japan

**Ms Andrea JUENEMANN**, National Coordinator D-EITI, Head of Unit, Federal Ministry for Economic  
Affairs and Energy, Germany

**Ms Rabea KAAS**, Advisor, D-EITI Secretariat, Germany

**Mr Fred KABANDA**, Division Manager, Extractives, African Development Bank, African Natural Resources Centre (ANRC), Cote D'Ivoire

**Mr Rob KEELING**, Programme Lead | Foreign, Commonwealth & Development Office, Department for International Development (DFID), UK

**Mr Jimmi KJAER-NIELSEN**, Legal Advisor to the Deputy Minister, Ministry of Mineral Resources, Greenland

**Mr Giada LEPORE**, Eni SOST - Sustainable Development Dept., Human Rights, Transparency and Global issues, ENI

**Ms Jennifer Anderson LEWIS**, Senior Governance and Anti-Corruption Advisor, Transparency, Accountability and Anti-Corruption (TAAC) Lead, USAID

**Mr Johannes LOHMEYER**, Advisor, Extractives for Development – X4D, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, Germany

**Ms Svitlana MIZINA**, Adviser, GIZ, Ukraine

**Ms Pamela MORALES**, EITI National Coordinator, Argentina

**Ms Jana MORGAN**, Director of Advocacy and Campaigns, International Corporate Accountability Roundtable, USA

**Mr Daniel MULÉ**, Senior Policy Advisor, Tax and Extractive Industries, Oxfam

**Mr David NABARRO**, Chair of Global Health and Co-Director at IGHI Imperial College London, UK

**Ms Olesia NEKHOROSHKO**, EITI National Coordinator, Ukraine

**Ms Geesje Van NIEJENHUIS**, EITI National Coordinator, The Netherlands

**Ms Maria Eugenia PARDO**, Advisor, Secretariat of Mining, Ministry of Production, Argentina

**Mr Papa Alioune Badara PAYE**, Secrétaire Permanent Adjoint & Responsable Gestion des Données, Secrétariat Technique - Comité National ITIE, Senegal

**Mr Jean-Louis PONT**, Policy Expert, Transitional Development and Governance Unit (D5.2), Foreign Affairs, Foreign Trade and Development Cooperation, Belgium

**Ms Elisa PETER**, Executive Director, Publish What You Pay (PWYP), UK

**Mr Sergio PIAZZARDI**, Policy Officer, DG Development and Cooperation - EuropeAid Unit C4 – Private Sector, Trade, European Commission, Belgium

**Mr Boris RAEDER**, Head of D-EITI Secretariat, Germany

**Mr Sven Ulrich RENNERT**, EGPS Program Manager, World Bank, USA

**Ms Haley RICE**, Consultant, Publish What You Pay (PWYP), UK

**Mr Mark RICHARDS**, Chief Advisor – Global External Affairs and Economic Policy, Rio Tinto

**Ms Lorena ROA**, EITI National Coordinator, Colombia

**Mr Juan RUIZ**, Advisor, Secretariat of Mining, Ministry of Production, Argentina

**Mr Jarand RYSTAD**, CEO Rystad Energy

**Mr Luigi SAMPAOLO**, Vice President, Projects and sustainability strategic relations, Sustainability Department, ENI

**Mr Christopher SHELDON**, Practice Manager Extractives, Energy & Extractives, World Bank

**Mr Luke SOOKOCHEFF**, Deputy Director, Natural Resources Governance, Canada

**Ms Lusine TOVMASYAN**, Head, Extractive Industries Transparency Initiative (EITI) Secretariat, Armenia

**Mr William TUTTLE**, Senior Director, Political Risk and Security, Kosmos Energy

**Ms Sally TRUONG**, Director, Private Sector Development, Department of Foreign Affairs and Trade (DFAT), Australia

**Mr Eero VENTO**, Attaché, Taxation for Development Desk Officer, Ministry of Foreign Affairs, Finland

**Mr Pasquale VETTA**, Head for human rights, transparency and global sustainability issues, Sustainability Department, ENI

**Mr Jürg VOLLENWEIDER**, Deputy Head, Macroeconomic Support Division, State Secretariat for Economic Affairs (SECO), Switzerland

**Mr David Waigwa WACHIRA**, EITI unit liaison, World Bank, USA

**Mr Joe WILLIAMS**, Senior Officer, Advocacy Manager, Natural Resource Governance Institute (NRGI), UK

**Ms Johanna WYSLUCH**, Sector Project Director, Extractives and Development, German Development Agency (GIZ), Germany

**Mr David van der ZWAAG**, Assistant Director, Private Sector Partnerships, Department of Foreign Affairs and Trade (DFAT), Australia

## EITI International Secretariat

**Ms Chiugo AGHAJI**, Country Officer

**Ms Marie AH-LIME**, Admin Officer, Africa

**Mr Bady Mamadou BALDÉ**, Deputy Executive Director & Africa Director

**Mr Sam BARTLETT**, Technical Director

**Mr Nassim BENNANI**, Country & Policy Manager

**Ms Christina BERGER**, Francophone Regional Director

**Mr Mark BURNETT**, Senior Advisor, Asia

**Mr Christopher CLAUSSEN**, Technical Manager

**Mr Alex GORDY**, Validation Director

**Ms Catherine GREENE**, Country Manager

**Ms Rachel HOLLARS**, Communications Officer

**Mr Andrew IRVINE**, Legal and Corporate Engagement Director

**Ms Sylvia JOHANSEN**, Finance Manager

**Ms Joanne JONES**, Communications Director

**Ms Shemshat KASIMOVA**, Projects & Board Liaison Manager

**Ms Lyidia KILPI**, Director, Disclosure Group

**Ms Minjung KIM**, Data intern

**Ms Leah KROGSUND**, Capacity Building & Events Manager

**Mr Esteban MANTECA**, LAC Country Manager



**Ms Fatma NYAMBURA**, Policy Officer  
**Ms Gay ORDENES**, Asia Director  
**Ms Monica OSORIO**, Admin Officer, LAC/Asia  
**Mr Hugo PARET**, Technical Officer  
**Mr Francisco PARIS**, LAC Regional Director  
**Ms Leila PILLIARD**, Communications Officer  
**Ms Jeanette REINERTSEN**, HR Manager  
**Ms Sandra ROJAS**, Corporate Engagement/Comms Intern  
**Ms Ines SCHJOLBERG MARQUES**, Policy Director  
**Ms Indra THÉVOZ**, Policy and Country Manager  
**Ms Olesia TOLOCHKO**, Country Officer  
**Ms Oliana VALIGURA**, Regional Director  
**Mr Edwin WARDEN**, Country Officer  
**Ms Anlaug ØVERGAARD ØSTBY**, Executive Asst. & Admin Officer